

2.5

LES REDÉCLARATIONS DU RÉPONDANT

Il faut parler au pluriel de la *DEUXIÈME ENCHÈRE* du répondant. Il s'agit en fait de la quatrième déclaration de l'équipe, **et non la dernière**. Autrement dit, il ne faut pas attribuer à cette *deuxième réponse* le rôle de conclure les enchères.

Le mot clé pour rationaliser les communications, une fois qu'elles sont amorcées, est **réponse**. Le répondant et l'ouvreur sont en fait égaux en devoir après l'ouverture des enchères et ils se **répondent mutuellement**. Il est donc courant et normal qu'il puisse y avoir plusieurs tours d'enchères, donc plusieurs redéclarations ou *réponses* de part et d'autre. C'est la signification des enchères qui dicte la conclusion du contrat, ou son abandon éventuel s'il y a compétition.

Ce **dialogue** n'est pas *gratuit* ! Toute élévation dans l'échelle des enchères requiert de posséder davantage de valeurs pour permettre la réussite du contrat misé.

Ainsi, par opposition à la redéclaration de l'ouvreur (*troisième enchère* de l'équipe *et première réponse* dans son cas), les contraintes exercées par l'échelle des enchères à partir de la *DEUXIÈME RÉPONSE* du répondant obligent l'emploi d'un langage plus **symbolique**, dans le sens réel du terme. C'est-à-dire que les enchères employées doivent avoir une signification plus **spécifiques** afin d'éviter un *gaspillage d'espace* qui rendrait très risqué les contrats dont le pointage est limite pour la manche.

Ce *coût* (la **spécificité**) a pour conséquence majeure de créer un **délicat équilibre** entre la PRÉCISION du langage et sa COMPLEXITÉ.

Pour éviter ainsi une multitude de règles et de conventions qui rendraient les communications insoutenables, il faut recourir le plus possible à des **principes de bases** qui soient à la fois EXPLICITES et DYNAMIQUES.

Les *BASES* qui sont présentées tout au long de ce Chapitre consacré aux communications *naturelles*, sont sélectionnées pour leur dynamisme à fournir UNE *SIGNIFICATION PRÉCISE POUR CHAQUE ENCHÈRE DANS TOUTE SITUATION* sans avoir besoin de recourir à une multitude de conventions à la pièce.

Pour profiter de cet effet global, il va de soi qu'il faut adopter intégralement le langage proposé particulièrement lorsque certains points vous semblent contraignants, voire coercitifs !

Les enchères conventionnelles, c'est-à-dire artificielles, de même que les enchères visant la recherche de chelem seront au besoin effleurées pour mettre en perspective le langage de la *DEUXIÈME RÉPONSE*. Leur introduction progressive a donc pour but de vous **rassurer** sur le fait qu'il y a bel et bien un *bout du tunnel* et que le bridge n'est pas un jeu de hasard ou de mathématiques compliquées.

2.5.0 L'ENCHÈRE QUI N'EXISTE PLUS : 1 PIQUE

Il est essentiel de prendre conscience que la situation d'enchères suivante est désormais virtuellement impossible dans le système global proposé.

Ex. 2.5.0	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe
	1 Co	Passe	1 Pi !!	

À cause de la troisième règle du **Principe 2.2:2** qui affirme que *la réponse 1 Carreau nie l'existence de 4 cartes en majeure*, il est désormais **inutile** que le répondant redéclare une *QUATRIÈME COULEUR*.

La raison est évidente, il ne peut y avoir de *QUATRIÈME COULEUR* parce que le répondant a déjà donné **priorité** à la mention d'une MAJEURE QUATRIÈME **au premier tour**. Revoyez au besoin les exemples: **2.4.2:1 c) et d)**.

Ce principe qui semble banal est en réalité une *catapulte* parce qu'il permet **immédiatement** au répondant et à l'ouvreur de **préciser** leur distribution respective. Ainsi, l'équipe se retrouve *en avant* dans les enchères parce que l'effet amplificateur commence à s'exercer plus précocément, d'où une plus grande compétitivité face aux adversaires en même temps qu'une meilleure précision et simplicité du langage à venir.

Les exercices **2.4:3** et **2.4:5** donnent un bel aperçu de cet effet *catapulte* qui bonifie les communications.

2.5.1 LA NOUVELLE COULEUR DU RÉPONDANT A REÇU UN SOUTIEN

2.5.0 INTRODUCTION

Pour pouvoir déterminer sa deuxième réponse, le répondant doit d'abord interpréter la redéclaration de l'ouvreur suivant les règles qui lui sont propres. En particulier, celles affirmant que l'OUVREUR doit annoncer en **priorité** la découverte d'un FIT avec une couleur MAJEURE annoncé par le répondant et que ce soutien doit être déclaré **directement**.

De plus, tout répondant doit réaliser qu'il est impossible de communiquer sans causer lui-même une élévation dans l'échelle des enchères et qu'il en sera de même si sa deuxième réponse oblige l'ouvreur à redéclarer. Il doit donc veiller à ne pas sauter d'étapes et suivre cette logique simple mais qui nous échappe souvent dans le feu de l'action : **plus il y a de valeurs, plus il faut prendre le temps de décrire** son jeu afin d'établir une *BASE DE DONNÉES OBJECTIVES* sans essayer de *deviner* de le contrat final.

Puis, à mesure que les enchères se déroulent, il devient possible et nécessaire d'orienter ses descriptions en tenant compte du POINTAGE COMBINÉ MINIMUM estimé à ce moment. On peut aussi appeler ce pointage «VALEUR TOTALE PLANCHER»

Cette notion exige d'effectuer un calcul mental très simplement arithmétique. C'est une grave erreur de ne pas l'effectuer systématiquement sous prétexte que cela est trop banal ou trop exigeant.

Ce calcul facile et efficace est basé sur la **classification** des mains. Chaque enchère à résolution basse décrit initialement une limite inférieure précise, tandis que les enchères à résolution moyenne ou élevée décrivent quant à elles une limite à la fois inférieure et supérieure au plan du pointage. Ainsi, généralement au deuxième tour, il devient possible, pour l'ouvreur et surtout le répondant, de calculer le POINTAGE COMBINÉ MINIMUM des deux mains. Ce pointage combiné est alors mis en relief avec les nombres clés qui sont **26, 29, 31, 33, 35** et **37** (V. TABLEAU 2.1) pour donner une signification spécifique (encodage) à l'enchère qui sera déclarée.

2.5 La redéclaration du répondant

Le partenaire pourra par la suite déterminer le niveau de contrat raisonnable grâce à ces mêmes nombres clés en tenant compte de la présence ou non d'un SURPLUS de pointage par rapport à la *valeur plancher* de la déclaration précédente du partenaire. Cet *échange* peut se continuer ainsi jusqu'à *épuisement* des surplus de pointage.

Ce concept d'**estimation** du POINTAGE COMBINÉ MINIMUM, ou *valeur totale plancher* peut s'appliquer assez souvent dès la deuxième et troisième enchère de l'équipe mais la QUATRIÈME ENCHÈRE est en quelque sorte le véritable carrefour de ce concept qui sera évidemment approfondi tout au long du Livre.

2.5.1.1 SOUTIEN DE L'OUVREUR POUR LA NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1

Voici quelques exemples de ces situations d'enchères où l'espace pour communiquer par l'échelle des enchères est à son meilleur.

Ex. 2.5.1.1	1	2	3	4
:1	1Tr 2 Co	Passe ...	1 Co ...	Passe ...
:2	1Ca 4 Co	Passe ...	1 Co ...	Passe ...
:3	1Ca 3 Pi	Passe ...	1 Pi ...	Passe ...
:4	1Co 2 Pi	Passe ...	1 Pi ...	Passe ...
:5	1Tr 3 Ca	Passe ...	1 Ca ...	Passe ...

Cette spacieuse *liberté de parole* permet aux deux joueurs de redéclarer de manière **naturelle**. L'emploi de conventions spécifiques n'est pas requis jusqu'à ce que le niveau de recherche de chelem soit atteint.

Le tableau suivant expose clairement les différentes éventualités qui surviennent pour ce contexte.

Tableau 2.5.1:1 Redéclaration du répondant après soutien pour sa nouvelle couleur au niveau 1

Soutien de l'ouvreur			2 ^{ième} Annonce du répondant	
Type	pointage (HL)	enchère	pointage (HL)	déclaration
<u>simple</u>	13 à 16	2 Co, 2 Pi, 2 Ca	6 à 10	Passe
			11–12	invite au niveau 3
			13 à 16	manche au niveau 4
<u>à saut</u>	17 ou 18	3 Co, 3 Pi,	6 à 8	Passe
			9–10	manche au niveau 4
			11–12	manche au niveau 4
			13–14	invite au chelem (5)
			15–16	déclare pour chelem (6)
<u>à la manche</u>	19 à 21	4 Co, 4 Pi, 3 Ca	6 à 8	Passe
			9 à 10	4 Ca. = impératif
			11–12	invite chelem au niveau 5 en majeure ou mineure
			13–16	déclare pour chelem (6)

Les situations d'enchères qui entrent dans ce contexte de SOUTIEN pour la NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 1 du répondant obéissent aux règles élémentaires de bridge et ne causent pas vraiment de difficulté en l'absence de compétition des enchères. Il faut bien remarquer que l'ouvreur ne peut décrire une main intermédiaire sur la réponse 1 Carreau (V. **Pr. 2.4.6:6**); le répondant doit interpréter un soutien au niveau 3 comme un soutien maximum par l'ouvreur (18 à 21 points). Ainsi, lorsque le répondant redéclare **au niveau 4** c'est pour exiger la manche si l'ouvreur possède un pointage se réévaluant à 20-21 PP.

Vous allez apprendre au **Chapitre 8** que cette *politesse* n'est pas frivole ou mondaine car elle décrit un pointage d'environ 8 à 10 PP chez le répondant ce qui permet à l'ouvreur de débiter une recherche de chelem si sa main se réévalue à 22 PP et plus.

Retenez que **savoir économiser de l'espace** dans l'échelle des enchères est une très bonne habitude qui rapporte de gros bénéfices lorsque l'on connaît le langage servant à la recherche de chelem. Ce langage est intéressant (facile et rentable) car il ne subit que très rarement de la compétition et l'espace disponible y est relativement vaste compte tenu de l'information qu'il *reste* à échanger (concept de la *courbe logarithmique inversée* entre le niveau de contrat et le pointage nécessaire, V. **Tableau 2.1**). En termes simples, malgré le fait qu'il y a effectivement beaucoup d'espace disponible pour communiquer en vue de trouver des contrats de chelem, la marge d'erreur est beaucoup plus grande car chaque point supplémentaire a plus de conséquences vu leur nombre restreint. En conclusion, il faut s'habituer maintenant à communiquer avec **précision** tout utilisant **le plus efficacement** possible l'espace disponible.

2.5.1.2 SOUTIEN DE L'OUVREUR POUR LA NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2

Comme l'espace disponible se rétrécit, les enchères doivent devenir évidemment plus spécifiques pour éviter de conclure des contrats dépassant le potentiel du jeu combiné. Par exemple, la **réponse 2 Coeurs** faisant suite à l'ouverture **1 Pique** se doit d'être interprétée par le biais d'une règle spécifique, ou convention, (V. Thème **3.3**) à cause de la restriction de l'espace de part et d'autre pour continuer à redéclarer.

Pour mieux cerner les fondements logiques de la communication par les enchères, seules les situations d'enchères **naturelles** seront analysées dans le Chapitre 2.

Les enchères artificielles, ou conventionnelles, nécessaires pour communiquer après OUVERTURE À LA COULEUR sont regroupées au **Chapitre 3** et celles concernant la *recherche de chelem*, les *mains fortes* et l'ouverture à *1 Sans-Atout* sont intégrées dans les **Chapitres 8, 9 et 10** respectivement.

Voici quelques exemples pour illustrer ce contexte d'enchères que l'on retrouve très couramment.

Ex. 2.5.1.2	1	2	3	4
:1	1 Ca 3 Tr	Passe ...	2 Tr ...	Passe ...
:2	1Co 3 Ca	Passe ...	2 Ca ...	Passe ...
:3	1 Pi 4 Tr	Passe ...	2 Tr ...	Passe ...
:4	1Co 4 Ca	Passe ...	2 Ca ...	Passe ...
:5	1 Pi 2 SA	Passe ...	2 Co ...	Passe ...

Vous constaterez qu'il n'y a **pas de saut d'enchères** au niveau de la réponse d'une *NOUVELLE COULEUR* après une ouverture Standard au niveau 1 dans ces exemples. Un saut est permis mais ce genre d'enchères prend une signification *réservée* pour décrire une main particulière du répondant. Ainsi, une nouvelle couleur annoncée à saut par le répondant après ouverture Standard au niveau 1 affirme suivant le système Standard une déclaration de *main forte*. Son apprentissage se retrouve au point **3.9** et **9.2** sous la rubrique du *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* du répondant.

La situation régulière où le répondant annonce une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2* doit donc se faire **sans saut**. Ce critère de contexte fait en sorte que les éventualités de situations d'enchères où il y a annonce par le répondant d'une *nouvelle couleur au niveau 2 sans saut* sont restreints aux couleurs MINEURES et à la *RÉPONSE 2 COEURS* après ouverture à 1 Pique.

Ce dernier contexte est une convention mais seulement en ce qui concerne le **soutien à Coeur par l'ouvreur**, ce qui est expliqué au point **3.3**. Donc, si l'ouvreur n'annonce pas un soutien pour la *NOUVELLE COULEUR SANS SAUT* à **2 COEURS**, le répondant peut et doit suivre les règles habituelles.

2.5 La redéclaration du répondant

Voyons quelques mains où le répondant a annoncé une *nouvelle couleur* au niveau 2 sans saut en mineure et qui a reçu un soutien par l'ouvreur.

Ex. 2.5.1.2:1 Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains suivantes pour cette situation d'enchères ?

1	2	3	4
1 Ca	Passe	2 Tr	Passe
3 Tr	Passe	?	

a) D 8 7 10 6 A D 5 4 R V 6 3	b) A R R 9 V 8 6 5 10 6 5 3 2	c) 10 8 6 A 9 5 A D 9 8 4 2	d) R D V A 10 9 5 A 10 9 7 5 2
--	--	--------------------------------------	---

RÉPONSES :

- a) Il aurait été logique d'annoncer 2 SA dès le premier tour car la distribution est équilibrée. Cependant, le répondant n'est pas obligé de décrire la distribution équilibrée en priorité si son pointage est **réparti inégalement**, ou s'il veut **donner un fit**. Il n'y avait pas au moins 5 cartes à Carreau pour donner le fit à la mineure d'ouverture; la réponse à 2 Trèfles est tout à fait correcte car elle ne signifie pas une distribution déséquilibrée (c'est l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur* ou la *répétition* qui donne ce sens). Le soutien sans saut à Trèfle par l'ouvreur affirme un soutien au moins quatrième avec un pointage de 13 à 17 HL et il y a huit cartes minimum dans les mineures (main bicouleur) sinon l'ouverture n'aurait pas pu être ce qu'elle est.

La main du répondant ne vaut que ce qu'elle prétend, aucun bonus ne peut s'y ajouter. La distribution équilibrée du répondant et le pointage combiné qui oscille entre 25 et 29 HL donnent peu de marge de manœuvre pour espérer une manche en mineure. Le répondant peut **Passer** ou encore il peut annoncer un fit partiel à **3 Carreaux** ce qui déclenche alors une recherche d'une manche à Sans-Atout (V. Ch. 3). Une manche à Sans-Atout est très risquée malgré la possibilité que chaque joueur puisse posséder une main équilibrée parce que le pointage est concentré dans les mineures de chaque côté. Cette situation en est une de prudence.

- b) Aucun fit en majeure possible et l'ouvreur a donné un soutien simple à la nouvelle couleur mineure au niveau 2, il y a 12 points, la main est semi-balancée. Le fit est à 9 cartes mais sans puissance assurée, une réévaluation abrégée, ou complète, ne permet pas d'accorder un bonus positif. Le **pointage total plancher** est de 25 HL, une manche à Sans-Atout est toujours possible; il faut enclencher une **RECHERCHE** dans ce sens. La *deuxième réponse* du répondant doit être **3 Carreaux** qui constitue non seulement une déclaration de fit à Carreau mais aussi à un moindre degré un arrêt de niveau 3 (V. Th. **3.2**). Notez bien que le répondant n'a pas annoncé une deuxième nouvelle couleur (mais bien un soutien), il peut donc faire cette déclaration avec seulement 11-12 points. De plus, contrairement à un fit en majeure, **IL EST PERMIS DE CHANGER UN FIT EN MINEURE** pour donner le choix au partenaire entre les deux fits ou un contrat à Sans-Atout.
- c) Pas fit en majeure, 12 points, la main est distributive, ou non balancée. Après le soutien obtenu, le répondant peut réévaluer sa main et y ajouter un bonus d'au moins 2 points. La manche en mineure est envisageable mais un soutien au niveau 4 en mineure est impératif pour la manche (en l'absence de compétition); la main doit donc avoir le pointage suffisant pour atteindre le niveau plancher de 28-29 points. La réévaluation complète doit être employée ici pour définir précisément le potentiel de Puissance. Elle permet de jauger un pointage de 16 PP (10 PH non perdants + 1 pour le *9ième atout* + 1 *deux As* + 3 pour le singleton + 1.5 pour le *doubleton ferme*). Le répondant est en droit de redéclarer **4 Trèfles** ce qui signifie une main réellement débalancée incompatible pour jouer à Sans-Atout et requérant la manche de la part de l'ouvreur **sauf** si sa main voit sa valeur réduite après RÉÉVALUATION.
- d) La main du répondant est maximale supérieure (16 HL) et après avoir reçu un fit d'un partenaire ayant au moins deux suites quatrièmes en mineure, le total combiné *plancher* des points est de 31 PP. Une réévaluation a démontré qu'il y a 18 PP malgré un Valet perdant. Il faut **inviter l'ouvreur au chelem**. Ce sujet constitue un Chapitre en soi; sachez pour tout de suite qu'il existe trois modes de recherche de chelem. Le mode Standard est le mode *naturel* et consisterait à redéclarer **5 Trèfles**; le mode Contrôle et le mode Interrogatif sont les deux autres modes pour débiter la recherche d'un chelem; la convention Blackwood constitue la déclaration *officielle* de chelem affirmant que le niveau de pointage de 33 PP est atteint, qu'il y a connaissance des contrôles et d'un atout

combiné ayant au moins deux Gros Honneurs. Toutes ces notions sont explicitées au Chapitre 8 et ne seront donc pas abordées systématiquement dans le Chapitre en cours.

Il faut retenir les principes suivants.

**PRINCIPE 2.5.1:1 DÉCLARATION DE LA MANCHE EN MINEURE
APRES UN SOUTIEN AU NIVEAU 3**

En l'absence de compétition des enchères, un joueur qui redéclare au niveau 4 en mineure après avoir reçu un soutien simple au niveau 3 ou à saut au niveau 3 affirme que le pointage combiné minimum atteint 28-29 points. Le partenaire doit gager la manche au niveau 5 si la réévaluation de sa main maintient sa valeur au niveau plancher de sa description.

Cette procédure n'est pas une banale politesse. Son but est de pouvoir DÉGAGER DE L'ESPACE pour permettre une invitation au chelem à un **niveau inférieure à 5** par le partenaire. Ceci constitue l'essence du Chapitre sur la *RECHERCHE DES CHELEMS*.

PRINCIPE 2.5.1:2 INVITATION NATURELLE AU CHELEM EN MINEURE

En l'absence de compétition des enchères, un joueur qui redéclare au niveau 5 en mineure après avoir reçu un soutien simple ou à saut au niveau 3 affirme que le pointage combiné minimum atteint 31 points. Le partenaire gage le chelem au niveau 6 avec un surplus de 2 points par rapport au pointage minimum décrit par ses enchères et un bon atout.

Plus spécifiquement (V. Ch. 8), une INVITATION NATURELLE au chelem signale un pointage combiné de 31 points, de bons contrôles dans les couleurs en dehors de l'atout et un atout qui peut être un peu faible.

Pour l'instant ne tenez pas compte outre mesure de la deuxième partie de ce principe et utiliser la déclaration naturelle (niveau 5) pour gager un chelem quand vous avez connaissance d'un fit valable et de 31 points.

Ex. 2.5.1.2:2 Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains suivantes pour cette situation d'enchères ?

1	2	3	4
1 Pi	Passe	2 Tr	Passe
3 Tr	Passe	?	

a) R 8 10 6 A 10 8 4 R V 6 3 2	b) R 8 10 6 A V 8 4 R V 10 3 2	c) D 10 7 A D V 4 R 5 D 10 8 3	d) D 10 7 5 A D V 4 A 6 D 7 2
---	---	---	--

RÉPONSES :

- a) Il n'y a qu'un soutien deuxième avec la majeure d'ouverture, 12 points, aucun espace résiduel au niveau 1, la main est semi-balancée avec un danger évident à Coeur car l'ouvreur ne peut posséder plus de trois cartes à Coeur (sinon il aurait annoncé un *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR moins chère* pour décrire une main débalancée). La réponse 2 Trèfles affirme une main au moins intermédiaire (11 HL ou plus) qui est le plus souvent débalancée. L'ouvreur n'a pas répété sa couleur et sa main n'est pas balancée (5 cartes à Pique et au moins 4 cartes à Trèfle), le répondant n'a pas suffisamment de points pour espérer réussir une manche à Sans-Atout ou inviter à la manche en mineure, il doit **Passer** et laisser parler les adversaires.
- b) Cette main est presque identique sauf qu'elle vaut 14 points (13 PH dont le Complément et 1 PL). Cette fois le pointage combiné garantit un minimum de 27 points HL, le calcul de la marque est ainsi fait qu'il est recommandé de convertir les contrats **partiels** en mineure en contrat à Sans-Atout lorsque le pointage combiné *plancher* oscille entre 26 et 28 points. Le répondant pourrait très bien déclarer **3 SA** mais ce serait un manque de technique car il y a encore de l'espace disponible pour redéclarer. Cet espace disponible doit toujours être utilisé pour faire une *RECHERCHE DE CONTRAT À SANS-ATOUT*; cette technique constitue le sous-thème **3.2**. Ainsi, le répondant doit préférentiellement redéclarer **3 Carreaux** pour affirmer la possession d'une main maximale (V. Sous-thème **3.1** «*La déclaration de manche par le répondant*» et le **Pr. 2.2:2.5**). Cette enchère possède donc une double signification,

le pointage est au moins maximum et le contrat vise la manche à Sans-Atout vs contrat partiel en mineure. Si l'ouvreur n'arrête pas la couleur non annoncée, il redéclarera l'atout à Trèfle pour éviter un contrat-piège à Sans-Atout ou acceptera le contrat à Carreau en Passant.

- c) Il y a un soutien troisième pour la majeure de l'ouvreur et 14 points, la manche en majeure est généralement assurée; de nos jours il ne faut plus se précipiter pour bloquer les enchères aux adversaires car cela peut faire perdre l'opportunité de trouver des contrats de chelem et prive l'équipe d'informations judicieuses lorsque les adversaires entrent en compétition. Cette règle est bien connue et maintenant standardisée (V. **Pr. 2.3.3:4**): *le RÉPONDANT qui possède une main maximale et un soutien troisième pour la majeure d'ouverture doit d'abord annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 et donner le fit en MAJEURE lors de sa redéclaration (deuxième réponse).* Ici, le répondant redéclare **4 Piques**.
- d) Le soutien à Pique est encore meilleur et la main vaut 15 HL; il y a 3 points perdants mais le fit est à 9 cartes et il y a un doubleton contenant un As, on peut au moins affirmer que cette main ne doit pas subir une bonification à la baisse. Une réévaluation complète lui conserve effectivement son statut de main **maximale supérieure**. Il ne fallait évidemment pas donner le fit à la première enchère, d'où l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2* au premier tour. Notez bien, lorsque cette nouvelle couleur est une **MINEURE**, elle ne doit pas contenir obligatoirement 4 cartes mais ce n'est pas le cas si la nouvelle couleur est le Coeur car une majeure exige toujours la présence de cinq cartes pour être annoncée en réponse au niveau 2 tant au premier qu'au deuxième tour et en présence ou non de compétition des enchères. La redéclaration du répondant doit être annoncée ici *sous le niveau de la manche*, c'est-à-dire au niveau 3, donc **3 Piques** (V. **Pr. 2.3.3:4**). C'est la convention du *SOUTIEN FORCING* (le pointage combiné atteint 28-29 PP ou 4 unités) dont le but est de maximiser l'espace afin d'augmenter le potentiel de communication par les enchères en vue d'un éventuel chelem; ce sujet est traité en détails au Thème **3.5**.

Ces huit exemples donnent un aperçu très net de l'importance de la REDÉCLARATION tant de l'ouvreur que du répondant. Les différentes éventualités de *deuxième réponse* du répondant et leur signification lorsque la redéclaration de l'ouvreur est un **soutien** envers la *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2* sont regroupées dans le tableau qui suit.

Tableau 2.5.1:2 Redéclaration du répondant après soutien pour sa NOUVELLE COULEUR MINEURE au niveau 2 sans saut

Ouvreur	Répondant
1 ^{er} tour : 1 Co ou 1 Pi	2 Tr ou 2 Ca
2 ^{ème} tour : soutien	?

Soutien de l'ouvreur			2 ^{ème} Annonce du répondant	
Type	pointage (HL)	enchère	pointage (HL)	déclaration
<u>simple</u>	13 à 17	3 Tr, 3 Ca	11-12	Passe si 11 à 14 PP
				4 Tr, 4 Ca si 15-16 PP
			13-14	soutien en majeure à 4
				recherche pour 3 SA
				Passe si PP = 13 ou moins
				4 Tr, 4 Ca si 14 PP et Non Vuln.
				4 Tr, 4 Ca si 15-16 PP
			invite au chelem si PP = 17+	
			15-16	soutien <i>forcing</i> à 3 en maj.
				recherche pour 3 SA
Passe si 13 PP ou moins				
4 Tr, 4 Ca si = 14-16 PP				
invite au chelem si 17PP et +				
<u>à saut</u>	18 à 21	4 Tr, 4 Ca	11-12	4 Tr, 4 Ca si 11-12 PP
				invite au chelem si 13PP et +
			13-14	invite chelem en majeure
				invite chelem en mineure ou à SA avec 13-14 PP
			15-16	déclare chelem en majeure
				déclare chelem en mineure ou à Sans-Atout

2.5.2 L'OUVREUR REDÉCLARE APRÈS UN SOUTIEN DU RÉPONDANT

2.5.2.1 QUAND L'OUVERTURE EST EN MINEURE

Examinons d'abord le contexte.

Ex. 2.5.2.1:1	1	2	3	4
a)	1 Tr 3 Tr	Passe ...	2 Tr ...	Passe ...
b)	1 Ca 4 Ca	Passe ...	2 Ca ...	Passe ...
c)	1 Ca 5 Ca	Passe ...	3 Ca ...	Passe ...
d)	1 Ca 2 Co	Passe ...	2 Ca ...	Passe ...
e)	1 Ca 4 Co	Passe ...	2 Ca ...	Passe ...

En l'absence d'intervention, toute redéclaration après une enchère laissant le partenaire libre de redéclarer (répondre) doit avoir un sens logique. Il y a deux grandes raisons qui peuvent expliquer pourquoi son équipier peut faire une redéclaration d'apparence *inutile*. Il y a d'abord des raisons informatives (résolution moyenne) qui invite à la manche ou au chelem; le partenaire n'est donc pas obligé de continuer les enchères. Il y a aussi des raisons impératives (résolution basse) qui obligent une réponse du partenaire pour permettre de redéclarer au tour suivant ou qui recommandent de décrire la main tant que le niveau de la manche n'est pas atteint.

D'une manière concise, toute enchère doit être **pertinente**, c'est-à-dire avoir une **raison d'être**. Il est inutile et même néfaste de déclarer tout simplement parce qu'il y a de l'espace disponible dans le but d'approuver ou

de confirmer la décision qui vient d'être prise. Ce n'est plus de la communication mais plutôt du badinage !

Ainsi, l'ouvreur qui redéclare au niveau 3, c'est le cas de l'exemple **a**), après avoir reçu un soutien à sa couleur d'ouverture mineure affirme obligatoirement une main maximale de 18-21 HL démontrant un intérêt pour la **manche à Sans-Atout** et éventuellement en mineure. Une répétition au niveau 4 par l'ouvreur, voir l'exemple **b**), affirme que le niveau *forcing* (22 PP + 6 HL du répondant) est atteint ce qui impose la **manche en mineure** car la main est TRÈS DISTRIBUTIVE. L'exemple **c**) et **e**) représentent une invitation au chelem en mineure, cela est exposé au Chapitre **8**. L'exemple **d**) représente une recherche de contrat à Sans-Atout décrivant une main maximale et une couleur troisième à Coeur avec 2 GH ou quatrième avec 1 GH..

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des différentes situations reliées à ce contexte d'enchères.

Les principes demeurent identiques qu'il y ait répétition par l'ouvreur ou par le répondant après un soutien donné en mineure par le partenaire (V. **Pr. 2.5.1:1** et **2.5.1:2**). Il suffit de respecter les pointages respectifs pour la catégorie de main qui est décrite et de soustraire la valeur *plancher* du niveau du contrat annoncé, soit 26 pour une manche à Sans-Atout et 28-29 pour une manche en mineure.

2.5 La redéclaration du répondant

Tableau 2.5.2:1 Redéclaration du répondant quand l'ouvreur redéclare après avoir reçu un soutien pour sa couleur mineure

Ouvreur	Répondant
1^{er} tour : 1 Tr ou 1 Ca	soutien simple à 2 Tr ou 2 Ca ou à saut à 3 Tr ou 3 Ca
2^{ième} tour : <i>RESOUTIEN</i> ou <i>NOUVELLE COULEUR</i>	?

Réponse de l'ouvreur au soutien		2 ^{ième} Annonce du répondant	
soutien simple du répondant à 2 Trèfle ou à 2 Ca = main minimale			
répétition par l'ouvreur	pointage(PP)	pointage(PP)	déclaration
sans saut: 3 Tr ou 3 Ca	18–21	6 à 8	Passe
		9–10	manche à 5 Tr ou 5 Ca
avec saut: 4 Tr ou 4 Ca	22–23*	6 à 8	manche à 5 Tr ou 5 Ca
		9–10	invite chelem en mode contrôle
soutien à saut du répondant à 3 Trèfle ou à 3 Ca = main intermédiaire			
répétition par l'ouvreur	pointage(PP)	pointage(PP)	déclaration
sans saut: 4 Tr ou 4 Ca	17–18	11–12	manche à 5 Tr ou 5 Ca
		13–14*	invite chelem en mode contrôle
avec saut: 5 Tr ou 5 Ca	19 ou plus*	11 et plus	déclare chelem à 6 si bon atout
soutien du répondant au niveau 2 ou 3 et nouvelle couleur de l'ouvreur			
nouvelle couleur	pointage(PP)	pointage(PP)	déclaration
avec ou sans saut au niveau 2 ou 3	18–21 avec soutien simple	6 à 8	recherche pour 3 SA ou fit partiel
		9–10	recherche pour 3 SA ou manche à 5 Tr ou 5 Ca
	15–17 soutien à saut	11–12	recherche 3 SA ou fit partiel
		13–14*	recherche 3 SA ou 5 Tr ou 5 Ca

* main réévaluée

Pour éviter beaucoup de confusion concernant la redéclaration du répondant, il y a deux faits déjà mentionnés qui doivent attirer votre attention.

En l'absence de compétition dans les enchères, l'ouvreur qui redéclare une *NOUVELLE COULEUR À SAUT* décrit une main de catégorie **MAXIMALE** (18 à 21 HL) même si l'enchère de son **répondant** est la **cause du saut d'enchères**. Le saut d'enchères pour la redéclaration de l'**OUVREUR** se définit strictement par rapport à sa propre couleur d'ouverture. Comme par exemple :

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Ca	Passe

3 Tr = décrit un pointage **maximum** car il y a saut!

1 Pi	Passe	2 Co	Passe
------	-------	------	-------

3 Ca = décrit un pointage **maximum** car il y a saut!

La deuxième remarque concerne le **SOUTIEN À SAUT DE LA COULEUR D'OUVERTURE PAR LE RÉPONDANT** à sa première enchère. Cette réponse décrit un soutien assurant un fit à **8** cartes et une main intermédiaire (11-12 HL) pour une ouverture en couleur **majeure** (*limite inférieure*) et 11 à 14 HL ou PP si le soutien à saut est donné en couleur **mineure**.

Ce sont trois règles de base qu'il ne faut pas perdre de vue. Cependant, lorsque le répondant donne un soutien à saut pour la couleur mineure de l'ouvreur,

1	2	3	4
1 Tr	Passe	3 Tr	Passe

3 Ca ou **3 Co** ou **3 Pi** = décrit un pointage de manche (26) et un intérêt pour le Sans-Atout

il devient évident qu'il est peu utile pour ce dernier de déclarer une nouvelle couleur plus chère (Inversé) car le fit en majeure est impossible vu que le répondant n'a pas déclaré de couleur majeure lors de sa réponse. La seule signification logique pour une **nouvelle couleur de l'ouvreur** est l'enclenchement du processus de *transformation* d'un contrat en mineure pour une manche à Sans-Atout. Cela signifie que l'ouvreur garantit un pointage combiné de 26 points; en termes clairs, il n'est pas obligé de posséder une main maximale (mais plutôt **15 à 17 points**) **CAR IL NE S'AGIT PAS VRAIMENT D'UN INVERSÉ OU D'UNE ENCHÈRE À SAUT.**

2.5 La redéclaration du répondant

Donner une plus large signification aux règles élémentaires en pensant simplifier les choses produit exactement l'effet au contraire; il devient impossible de maintenir une logique par la suite.

Il faut se demander alors la question suivante.

Comment le répondant annonce-t'il un **SOUTIEN EN MINEURE** avec une MAIN DE 13 POINTS ET PLUS **sans déclarer au-dessus du niveau 3** afin de pouvoir éventuellement convertir le contrat à Sans-Atout ?

En effet, un répondant qui déclarerait un soutien au niveau 4, en mineure particulièrement, dès sa première enchère ferait un coûteux gaspillage d'espace étant donné qu'un contrat en mineure au niveau 4 donne une marque très faible par rapport à un contrat de manche à Sans-Atout.

La solution à ce dilemme passe par une règle simple et très dynamique trop souvent mal employée parce qu'elle semble coercitive pour plusieurs joueurs. L'intégration de cette règle dans un système exige une planification précise avec d'autres règles (entre autre le **Pr. 2.2:2** à l'item **.3** et **.6**) pour exploiter le dynamisme qui en résulte. Il faut croire l'adage qui dit que *LA NÉCESSITÉ EST LA MÈRE DE L'INVENTION*. Autrement dit, il ne faut pas essayer d'échapper aux règles de base (en créant des règles *cas par cas*) mais plutôt se servir de la **logique** pour découvrir de nouvelles voies permettant d'améliorer le potentiel descriptif du langage *régulier*.

Cette règle *tremplin* vous a déjà été énoncée à l'item **.5** du **Pr 2.2:2**. C'est l'annonce d'une **DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR PAR LE RÉPONDANT**. Il s'agit d'une enchère qu'il faut considérer à résolution très basse et comme absolument **impérative pour la manche** où le répondant garantit la possession d'une main de catégorie **au moins maximale**, et généralement non balancée. La logique de cette règle est évidente d'emblée mais il est surprenant de voir comment il est tentant de ne pas s'y soumettre le moment venu ! Il faut regarder cette règle comme une des clés de voûte du langage élaboré des enchères. Prenez donc la bonne habitude de ne jamais y déroger, ainsi qu'aux règles associées (**Pr. 2.2:2**) et vous pourrez jouer intelligemment les mains maximales et fortes tout en conservant votre calme.

2.5.2.2 L'OUVREUR REDÉCLARE APRÈS UN SOUTIEN À LA MAJEURE D'OUVERTURE

Il est nécessaire de bien comprendre pourquoi on accorde plus d'importance aux couleurs majeures par rapport aux couleurs mineures.

D'abord, il y a le *CALCUL DE LA MARQUE* qui donne un plus grand intérêt au fit en majeure en accordant une **PRIME DE MANCHE** pour un contrat de 10 levées, au lieu de 11 levées comme c'est le cas pour un contrat en mineure.

Ensuite, le Pique et le Coeur sont placés *plus hauts* dans l'échelle des enchères. Il s'ensuit que leur **CHERTÉ** respective est supérieure à celle du Carreau ou du Trèfle. Cette caractéristique offre un avantage indéniable au plan des communications en permettant d'échanger de l'information avec moins d'élévation du niveau des enchères. Les couleurs majeures raflent ainsi plus facilement, et plus souvent, les contrats parce que les couleurs mineures doivent être gagées à un niveau plus élevé, donc plus risqué, pour avoir le *droit* de s'exprimer.

En résumé, les **CONTRATS EN MAJEURE** sont **plus faciles à trouver** parce que ces couleurs l'emportent sur les couleurs mineures pour des mains de valeurs identiques et, de plus, le calcul de la marque leur accorde une **PRIME** de manche **pour un niveau 4** au lieu de 5 comme dans le cas des mineures. Force est de conclure que les contrats en majeure sont beaucoup plus **RENTABLES** que les contrats en mineure.

Il est donc d'une extrême importance d'ajuster le choix des conventions et des principes en fonction des règlements fondamentaux du bridge.

Dans cet optique, il est indispensable d'utiliser le Principe **2.3.3:4** concernant la **PRIORITÉ AU FIT EN MAJEURE ET SES RÈGLES** pour maximiser les gains qu'on peut faire; c'est l'essence du bridge compétitif.

Pour plus de clarté et éviter la redondance, retourner voir au besoin les exemples de situations d'enchères, au point **2.3.3**, où le **RÉPONDANT** déclare un **SOUTIEN** à la couleur d'ouverture majeure. Vous constaterez que

2.5 La redéclaration du répondant

la *deuxième réponse* du répondant dans ce contexte est liée directement à la signification de sa première réponse.

Les exemples suivants exposent des situations régulières et courantes. Le *décodage* doit tenir compte du moment où est accordé le fit. Un fit annoncé après une nouvelle couleur au niveau 1 décrit un soutien quatrième. Tandis que s'il est déclaré après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2, le fit est quatrième quand il est décrit sous le niveau de la manche (*forcing*). Ces notions ont été introduites au principe **2.3.3:4** et seront étudiées plus en profondeur aux points **3.4** et **3.5** respectivement.

Ex. 2.5.2.2:1	1	2	3	4
a)	1 Co 3 Co	<i>Passe</i> <i>Passe</i>	2 Co 4 Co ou Passe	<i>Passe</i>
b)	1 Co 2 Ca	<i>Passe</i> <i>Passe</i>	1 SA si 2 Co (fit +, 8-10 HL; 10-12PP) si 3 Co (fit +, 11-12 HL et 13PP)	<i>Passe</i>
c)	1 Co 3 Ca	<i>Passe</i> <i>Passe</i>	2 Ca si 3 Co (<i>forcing</i> , 15 PP ou +) si 4 Co (fit régulier, 13-14 HL)	<i>Passe</i>
d)	1 Pi 2 Pi	<i>Passe</i> <i>Passe</i>	2 Tr si 3 Pi = (<i>forcing</i> , 15 PP ou +) si 4 Pi (fit à 2 ou 3 c. et 13-14PP)	<i>Passe</i>
e)	1 Co 2 Co	<i>Passe</i> <i>Passe</i>	1 Pi si 3 Co (fit +, 8-10 HL; 10-12PP) si 4 Co (fit +, 11-12 HL et 13PP)	<i>Passe</i>

2.5.3 L'OUVREUR A ANNONCÉ UNE NOUVELLE COULEUR

L'approche moderne consistant à communiquer progressivement fait en sorte qu'il est fréquent que la recherche d'un contrat se déroule au-delà de la redéclaration du répondant (ou *deuxième réponse*). L'intérêt de continuer les communications au delà du deuxième tour des enchères consiste essentiellement à **augmenter** le nombre de **CONTEXTES D'ENCHÈRES** différents dans le but de préciser davantage le jeu possédé afin de découvrir le contrat optimum.

Il me faut prendre un instant pour discuter d'une notion plus ou moins démodée, soit celle du **CAPITAINE**. Ce concept est *né* pour diminuer la complexité des communications, en la simplifiant, tout en permettant d'améliorer quelque peu la précision des enchères. Il est généralement convenu, de nos jours, que le joueur qui doit prendre la décision finale est le répondant; le rôle est ainsi alterné et évite bien des frustrations. Ce concept fonctionne réellement et remplit le but fixé, mais le langage établi demeure *moyen*; on ne peut pas vraiment parler de langage élaboré.

Ou encore, ce concept signifie pour certains que le *capitaine* d'une équipe de bridge est celui qui aime miser fort en gonflant très souvent les mises ou celui qui a la plus forte expérience ou la plus forte personnalité.

Dans un système de communication plus ouvert et sans rôle préconçu, cette notion est trop simpliste et n'a tout simplement plus sa place.

Je préfère parler de **POLITESSE** au bridge, et non de **HIÉRARCHIE**. Il faut avoir la politesse d'écouter attentivement le partenaire et, selon les données de base formulées, la décision finale est prise par le joueur qui a **encore QUELQUE CHOSE À DIRE**. Cela rejoint le principe élémentaire qu'*il ne doit y avoir que des enchères pertinentes*.

Ce sont donc les **CIRCONSTANCES (contextes d'enchères)** qui permettent de déterminer qui doit prendre la décision. En fait, c'est le message de l'enchère elle-même qui est prioritaire et non celui qui l'envoie !

La notion de capitaine doit être vue comme une responsabilité qui incombe à chaque joueur selon la nature des enchères, et non au joueur qui n'a pas eu l'opportunité d'ouvrir les enchères. Statuer que le répondant est le capitaine, ou le *gros joueur*, est arbitraire et empirique, ce qui ne fait qu'ajouter au côté mystique du bridge. Bref, cette notion ne nous avance pas à grand chose !

Je vous propose l'attitude suivante. L'enchère est un message qui est expédié sur un support, l'échelle des enchères. Ce *milieu de transport* a non seulement la propriété de donner un **CONTENU** au message (dans le *sens* de DESCRIPTION) mais il impose aussi un **SENS** (dans le *sens* de DIRECTION) ! En termes mathématiques, on dirait qu'une enchère est une **entité vectorielle**.

Concrètement, le point sur lequel je veux attirer votre attention est le suivant. À chaque fois que votre partenaire fait une déclaration, il faut que vous réfléchissez à la nature **BIDIMENSIONNELLE** de l'enchère avant de réfléchir à votre propre déclaration. Il faut déterminer le **SENS DESCRIPTIF** (DISTRIBUTION et POINTAGE) et le **SENS DIRECTIONNEL** (RÉSOLUTION). En effet, ce n'est pas tout d'informer ou d'être informé par des messages, encore faut-il savoir à quel degré, dans quelle proportion l'information nous est parvenue (c'est le principe de la *communication par paquets* qui est employé sur le Net). C'est ce que j'appelle la RÉSOLUTION ou le **degré d'information** d'un message.

C'est cette RÉSOLUTION qui détermine qui est le *capitaine*.

Par exemple, l'annonce 1 Coeur ne veut rien dire si vous ne la situez pas dans son contexte. Cela peut être une enchère d'ouverture, de défense ou de réponse. Si c'est une enchère de réponse, sa DESCRIPTION informe que la main du répondant détient au moins 4 cartes à Coeur et au moins 6 points. Sa résolution est basse et n'engage pas l'équipe dans un contrat définitif; logiquement, l'ouvreur doit redéclarer un tour même s'il est possible que la main du répondant ne contienne rien de plus.

C'est à la fois le **contexte** et la **nature** de l'enchère qui permettent d'attribuer la potentiel résolutif de celle-ci. Par exemple, une réponse sans saut *obligée* est moins incitative (résolution à tendance élevée) qu'une réponse donnée *librement* ou avec saut (résolution à tendance basse). Par la suite, la redéclaration du *receveur* prendra un sens encore plus spécifique au plan descriptif et résolutif.

Une décision finale établissant le contrat ou exigeant davantage d'informations peut être prise par le joueur qui constate que l'enchère du partenaire porte un message directionnel à sens unique (*aller simple*), c'est-à-dire dont la résolution est élevée. Inversement, si le message de l'équipier est de type *aller-retour* (résolution basse), il faut se garder de prendre sur soi la décision finale; il faut plutôt décrire sa main au bénéfice du partenaire.

En résumé, il faut se représenter mentalement le sens *descriptif* d'une enchère comme le **CONTENU** (distribution et pointage) et le sens *résolutif* comme le **CONTENANT** (peu rempli, à moitié ou plein). La signification d'une enchère repose donc sur des connaissances **absolues** (la *DESCRIPTION*) et **relatives** (la *DIRECTION*). En effet, plus le pointage global est faible, plus le contenant est petit, donc *plus vite il se remplit* (la résolution devient élevée). À l'inverse, plus il y a de points, plus *le contenant tarde à se remplir* et plus la résolution d'une enchère demeure basse. Il s'agit donc bien d'un processus dynamique où la notion de *chef* est tout simplement inutile.

PRINCIPE 2.5.3:1 LA RÉOLUTION D'UNE ENCHÈRE EST RELATIVE

Le sens directionnel, ou résolution, est une notion qu'il faut toujours relativisée en fonction du POINTAGE COMBINÉ POTENTIEL.

Plus ce dernier augmente, plus la résolution demeure basse ce qui donne un sens *ALLER-RETOUR* au contexte malgré que les enchères puissent être très spécifiques.

Donc, il n'y a pas que les enchères *indéfinies* (impératives pour un tour ou pour la manche) qui sont à résolution basse.

Lorsque le pointage combiné potentiel est connu comme faible, tout enchère prend un sens *ALLER-SIMPLE* car la résolution s'élève rapidement (*un plus petit contenant se remplit plus rapidement*).

D'une manière plus concrète, examinons les situation suivantes.

2.5 La redéclaration du répondant

Ex. 2.5.3:1	1	2	3	4
a)	1 Ca 2 Tr	Passe Passe	1 Pi ?	Passe
b)	1 Ca 2 Tr	Passe Passe	1 SA ?	Passe

Il y a une différence fondamentale entre les deux exemples. Réfléchissons pragmatiquement, vous êtes le répondant, votre partenaire a ouvert les enchères et vous avez répondu une *nouvelle couleur* impérative pour un tour en **a)**; et, en **b)** vous avez décrit une main faible en une seule enchère.

En **a)**, votre partenaire est *obligé* de vous répondre et il déclare une nouvelle couleur moins chère pour décrire une main bicolore et minimale; cette enchère *obligée* est une description d'une précision moyenne (le pointage et la distribution pourrait être détaillés davantage); sa résolution est moyenne (l'ouvreur peut avoir entre 13 et 17 HL) tout en étant pas une véritable enchère invitative. Vous ne devez répondre que si vous avez quelque chose à rajouter. L'annonce de votre part d'un soutien simple à Carreau prendrait un sens résolusif élevé; par contre un fit au niveau 3 à Trèfle ainsi qu'une deuxième nouvelle couleur (Coeur) affirmerait une main maximale ce qui décrirait un potentiel résolusif faible. L'ouvreur pourrait redéclarer sur un soutien de votre part en vue de choisir un contrat à Sans-Atout, Passer pour un partiel et même gager la manche en mineure; tandis qu'il serait obligé de déclarer suite à l'annonce d'une nouvelle couleur. Comme vous le constater, le sens résolusif d'une enchère permet de jauger avec précision le bien-fondé d'une redéclaration.

En **b)**, votre partenaire était *libre* de répondre et il annonce malgré tout une nouvelle couleur moins chère. Pourquoi alors a-t'il redéclaré? Votre réponse avait une résolution moyenne à élevée. Il vous faut réfléchir, l'ouvreur a une main minimale bicolore et il sait qu'il y a de bonnes chances que les adversaires entrent dans les enchères et il vous donne le choix entre deux fits sachant que vous savez que la première couleur de l'ouvreur est plus souvent de meilleure qualité et que vous avez au moins sept cartes en mineure. Toute redéclaration de votre part ne risque pas d'emballer l'ouvreur

car il sait que votre main est limitée vu que votre *contenant est petit* c'est-à-dire que vous avez peu de valeurs mais que le *contenu* est quelque peu vague (la distribution peut être balancée ou non balancée). Cette combinaison donne une résolution moyenne qui autorise l'ouvreur à redéclarer même avec une main minimale de 13 à 17 HL (résolution moyenne).

Ainsi, le sens directionnel de *RÉSOLUTION MOYENNE* englobe le concept d'une *enchère invitative* (ce concept est plus restrictif); il est plus juste de parler d'enchère *informative*.

Les commentaires dans la SECTION PRATIQUE vont mettre en lumière l'ensemble des règles et principes composant la syntaxe d'un véritable langage élaboré des enchères. Par la suite, il deviendra beaucoup plus aisé de comprendre pourquoi et comment la COMPÉTITION DES ENCHÈRES fait partie intégrante des communications et constitue le *vrai* bridge.

SECTION PRATIQUE 2.5

Ex. 2.5:1 Quelle est la réponse ainsi que la redéclaration du répondant pour cette situation d'enchères avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Tr	Passe	?	Passe
2 Co	Passe	?	

- | | | | | | | | |
|----|----------------------------|----|-------------------------|----|------------------------------|----|--------------------------------------|
| a) | R V 7 5
10 9 7 6
--- | b) | D 8 7 5
R 9 7 6
4 | c) | A 10 9 8 2
V 8 6 4
R 5 | d) | D 10 7 5
A V 10 4 3
R 7 6
D |
| | D V 6 3 2 | | R 10 6 2 | | D 3 | | |

RÉPONSES :

- a) Pas de soutien en majeure, 8 points, il reste de l'espace disponible au niveau 1 dont le but est de prioriser la description d'une suite majeure. Il faut d'abord déclarer **1 Coeur**, et surtout ne pas donner le soutien à Trèfle malgré qu'il y ait un fit assuré à 8 cartes. Au deuxième tour, l'ouvreur annonce un soutien simple qui est une enchère à résolution moyenne à élevée, donc à la fois *informative* et *finale*, décrivant une main de 13-17 HL avec un soutien au plus quatrième à Coeur. Une réévaluation est possible mais il faut accorder un bonus raisonnable d'au plus deux points de bonus à cette main, qui vaut maintenant 10 PP si l'on utilise la réévaluation version abrégée; incidemment, une réévaluation complète bien faite donne exactement le même pointage de Puissance. Donc le répondant peut **Passer** pour sa deuxième enchère. Avec un point de plus, il aurait fallu donner un *RESOUTIEN* à au niveau 3 pour *informer* (résolution moyenne) le partenaire d'une possibilité de manche advenant que sa main se réévalue à au moins 15-16 PP.
- b) Pas de soutien en majeure, 8 points, il reste de l'espace disponible au niveau 1 dont le but est de prioriser la description d'une suite majeure. Il faut d'abord déclarer **1 Coeur**. Au deuxième tour, l'ouvreur annonce un soutien simple qui est une enchère plutôt *finale* (résolution moyenne à élevée) décrivant une main de 13-17 HL avec un soutien au plus quatrième

à Coeur. La main du répondant peut se bonifier à 10 PP par la réévaluation abrégée mais une véritable réévaluation complète (V. point **2.7**) toise cette main à 11 PP précisément. L'enchère de l'ouvreur est *finale* dans son *SENS DIRECTIONNEL*; une résolution élevée signifie *pas de billet de retour* pour le partenaire, il doit s'assumer seul ! Sauf que le pointage de l'ouvreur oscille entre ½ à 1½ unités (V. **Graphique 2.1**). Le répondant possède une main de 2 unités qui laisse entrevoir la possibilité d'une manche à Coeur. Il peut et doit redéclarer à **3 Coeurs** qui est une enchère à résolution moyenne malgré sa spécificité car le pointage combiné démontre que le *contenant est possiblement non rempli*. Ce type d'enchère redonne toute latitude à l'ouvreur pour conclure en déclarant la manche si la réévaluation de sa main lui accorde au moins 15-16 PP ou, dans le cas contraire, de Passer.

Ainsi, lorsque le pointage global s'accroît (*contenant plus grand*), il devient possible de reconsidérer une enchère à résolution élevée comme une enchère **informative** (résolution moyenne). Le sens directionnel, ou résolution, est une notion qu'il faut toujours relativisée en fonction du **pointage combiné potentiel**.

- c) Pas de soutien en majeure, 11 points, il reste de l'espace disponible au niveau 1 et il y a deux majeures annonçables. Cette main est de catégorie intermédiaire et ne permettra pas l'annonce du Pique au deuxième tour en tant que *nouvelle couleur* malgré la présence des cinq cartes parce que l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant affirme un pointage au moins maximum (V. **Tableau 2.2:1** et **Pr. 2.2:2.4** et **.5**). Le répondant doit choisir d'annoncer **1 Pique** au premier tour et, malgré les points perdants, le pointage total permettra de répéter éventuellement cette couleur au tour suivant. Au deuxième tour, l'ouvreur annonce une nouvelle couleur plus chère (Inversé) ce qui est une enchère *impérative pour la manche* (résolution basse) décrivant une main maximale de 18-21 HL avec une suite au plus quatrième à Coeur. La main du répondant se doit d'être réévaluée à la baisse d'un point à cause du faible soutien et des points perdants; le pointage combiné *plancher* s'établit à 18 + 10 pour un total de 28 HL. Même si l'ouvreur possédait le maximum possible, soit un surplus de 2-3 points, le total serait inférieure à 33 points. La redéclaration du répondant doit donc terminer les enchères (résolution élevée); il déclare donc la manche à **4 Coeurs**; toute autre enchère ferait continuer les enchères soit vers un chelem ou vers un contrat à Sans-Atout.

- d) Pas de soutien en majeure, 13 points, il reste de l'espace disponible au niveau 1 et il y a deux majeures annonçables. Cette main de répondant est de catégorie maximale et permettra au deuxième tour l'annonce du Coeur grâce à la présence des **cinq** cartes; l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant affirmera par le fait même un pointage au moins maximum (V. **Tableau 2.2:1** et **Pr. 2.2:2.5**). Le répondant doit choisir d'annoncer **1 Pique au premier tour**.

Au deuxième tour, l'ouvreur annonce une nouvelle couleur plus chère (Inversé), le Coeur, ce qui est en soi une enchère *impérative pour la manche* (résolution basse: *le contenant est grand et peu rempli*) décrivant une main maximale de 18-21 HL avec une suite au plus quatrième. Il y a maintenant un fit à 9 cartes à Coeur. La main du répondant se doit d'être réévaluée. Malgré la Dame perdante, cette main conserve sa valeur, elle vaut 14 PP (V. au point **2.7**). Le pointage combiné *plancher* s'établit à 18 + 14 pour un total de 32 PP. Dans le cas où l'ouvreur posséderait le maximum possible, soit un surplus de 2-3 points, donc 20-21 PP, le total atteindrait la zone du chelem soit 33 à 35 points. Le sens directionnel (résolution) de la redéclaration du répondant doit clairement indiquer à l'ouvreur qu'il doit s'impliquer davantage dans les enchères. De nombreuses options sont possibles, la meilleure et la plus simple consiste à annoncer un contrôle de niveau 4 (double saut), donc **4 Trèfles** (V. *Invitation en mode Contrôle* au Chapitre **8**) ce qui décrit très bien le *CONTENU* (le fit et le pointage de 13-14) et le *CONTENANT* (pas encore plein). L'enchère 4 SA Blackwood serait la plus usitée mais elle est prématurée ce qui *gaspille* de l'information. L'enchère naturelle à 5 Coeurs serait très précise car il y a trois contrôles, 31 PP garantis avec l'atout qui est le *maillon faible*, son seul défaut est d'être un peu plus *dispendieuse* et, c'est pourquoi, elle est utilisée surtout quand il y a nécessité. L'annonce d'une **deuxième nouvelle couleur** à Carreau suivie de la déclaration de fit au niveau 3 (*forcing*) serait une voie plus qu'intéressante parce que cela décrirait en profondeur la main et permettrait de ce fait de détecter un *VRAI DOUBLE FIT*, donc de mieux cibler le contrat (V. **sous-thème 7.4** et aperçu à la page 312 du **Ch. 1**).

Ces quatre exemples courants montrent bien à quel point il est possible de raisonner toutes les réponses (de l'ouvreur et du répondant) avec des **règles logiques et sensées**. Au départ, cela peut sembler compliqué mais à la longue le jugement s'exerce de manière naturelle ce qui réduit grandement l'emploi de conventions pointues ou arbitraires lors des premières enchères.

Ex. 2.5:2 Quelles sont les enchères pour les deux premiers tours à la fois pour l'ouvreur et le répondant ?

OUVREUR	RÉPONDANT
A R D 5 2	10 6
R 10 6 3	A D 4 2
D 8	R D 9 5
D V	V 5 4

PREMIER TOUR :

L'ouvreur débute les enchères en annonçant **1 Pique**.

Le répondant n'a pas de fit en majeure, sa main contient 12 points, l'espace disponible au niveau 1 permet d'annoncer à Sans-Atout; sa main est équilibrée mais la répartition du pointage est concentrée dans 2 couleurs seulement. Le répondant n'est pas en devoir de décrire prioritairement sa distribution comme c'est le cas pour la redéclaration de l'ouvreur. Sa réponse est donc **2 Carreaux**. L'ouvreur sera obligé de redéclarer et le répondant pourra éventuellement préciser que sa main se limite à la catégorie intermédiaire et possède une distribution équilibrée.

DEUXIÈME TOUR :

Aucun fit en majeure en vue, l'ouvreur a une main de 18 HL semi-équilibrée, l'espace au niveau 1 est comblé, il doit décrire sa distribution en tenant compte de la réponse du partenaire qui, sur ce point, donne peu de précision (résolution très basse). Doit-il conclure le contrat car il sait déjà que son équipe possède plus de points qu'il n'en faut pour réussir une manche? Surtout pas, car l'annonce d'une nouvelle couleur moins chère à saut, donc **3 Coeurs**, décrit, en plus de la distribution, un pointage maximum ce qui donne à cette enchère un sens directionnel *aller-retour* (résolution basse) affirmant que «*TOUT N'A PAS ENCORE ÉTÉ DIT*». L'annonce de la *cinquième couleur*, soit 2 SA à saut aurait pu être acceptable si la couleur à Trèfle avait contenu une troisième carte ou deux levées gagnantes; l'équipe doit préférentiellement arrêter les 4 couleurs quand la manche est affirmée.

Il y a fit pour la deuxième majeure de l'ouvreur, la réévaluation conserve tout au plus le même pointage de 12 HL ou PP; le fit doit être donné spécifiquement à Coeur sinon ce serait la première couleur qui serait agréée par défaut comme atout en cas de recherche de chelem (V. **Ch. 8**). Le pointage combiné *plancher* permet d'ESPÉRER un chelem; le répondant peut inviter au chelem au annonçant au-dessus de la manche, donc **5 Coeurs**, ce qui donne une description qualitative et quantitative tout en ayant un sens directionnel signifiant que le *contenant n'est pas plein*. Cependant la réponse *forcing* à 3 Coeurs serait préférable à cause de l'espace économisé qui permet d'accomplir une véritable recherche de chelems.

L'ouvreur va évidemment Passer lors de sa *réponse* au troisième tour parce que sa main ne présente pas de SURPLUS.

Cet exemple illustre bien le dynamisme des communications modernes et rend inutile le concept de capitaine d'une équipe. Le concept de **RÉSOLUTION** permet des réponses successives sans aucun danger que les communications s'arrêtent inopinément ou s'emballent. Il s'ensuit une description progressive de part et d'autre avec une élévation lente et sécuritaire du niveau des enchères. Donc, plus de précision et moins de risques dans les communications.

Ex. 2.5:3 Quelles sont les enchères pour les deux premiers tours à la fois pour l'ouvreur et le répondant ?

OUVREUR	RÉPONDANT
6 2	R V 7 5 4
A D V 9 7 3	R
10	D 9 7 4 2
D V 8 7	R 6

PREMIER TOUR :

La main de l'ouvreur possède 12 points HL et une couleur au moins cinquième spécifiée (V. **Ch. 1**) qui autorise d'ouvrir les enchères en annonçant **1 Coeur**.

Le répondant n'a pas de fit en majeure, sa main contient 12 PH et 2 PL, il y a de l'espace au niveau 1 qui peut être utilisé et sa main possède deux couleurs annonçables. Suivant le principe fondamental que *les enchères doivent servir à quelque chose*, c'est-à-dire contenir un message UTILE, le répondant doit préférentiellement annoncer le Carreau comme *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 SANS SAUT*, donc **2 Carreaux**. La réponse 1 Pique serait beaucoup moins descriptive et peu compétitive.

DEUXIÈME TOUR:

Aucun fit en majeure, l'ouvreur a une main minimale débalancée de 12 points, il ne reste plus d'espace au niveau 1; la répétition de la couleur d'ouverture constitue une excellente description d'une distribution débalancée, donc **2 Coeurs**. L'absence de saut confirme un pointage de 13 à 17 HL; une redéclaration à 2 Trèfles serait théoriquement correcte mais il faut prioriser la découverte des fits en MAJEURE.

La main de catégorie maximale autorise le répondant à redéclarer une **DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR** en autant que les exigences requises sont acquittées (V. **2.2:2.2**). La redéclaration à **2 Piques** décrit admirablement une main bicolore ayant une couleur au moins cinquième à Pique. Cette enchère affirme que le pointage combiné *plancher* est d'au moins 26 points et qu'il faut utiliser efficacement tout l'espace qui demeure disponible au moins jusqu'au niveau de la manche à l'atout ou à Sans-Atout. Cette redéclaration présente donc un *contenu* (description) spécifique au plan qualitatif (main bicolore avec 5 cartes en majeure et au moins 13 HL) dans un *contenant* qui est loin d'être *plein* (résolution basse).

Cette équipe s'oriente indéniablement vers un contrat de manche qui se conclura à Sans-Atout si les adversaires n'entrent pas dans les enchères.